



Place du Docteur
Avinin
BP 40259
60252 Mouy cedex
03.44.26.86.40
www.mouy.fr



Accueil du public

Lundi : 13h30-18h

Mardi et Mercredi
8h30-12h
13h30-18h

Jedi :
8h30-12h
13h30-19h

Vendredi :
8h30-12h
13h30-17h

L'information
municipale est éditée
par la mairie de
Mouy.
Tirage : 2 500 ex.

Directrice de
la publication:
Anne-Claire
DELAFONTAINE

Dépôt légal en date
du 23/01/1996

Intercommunalité: votre avis a compté

Notre sondage relatif à notre choix d'intercommunalité a été un grand succès. Pas moins de 852 foyers sur 2.400 avaient répondu le 29 juin 2011, jour de délibération du Conseil Municipal. **Je tiens à vous remercier pour votre investissement.** Je suis ravie de voir que les enjeux locaux vous passionnent et que vous souhaitez compter dans nos décisions.

Le projet de réforme territoriale ne prévoyait pas de recours au référendum ou autres systèmes de consultation pour la définition des futures intercommunalités devant couvrir l'ensemble du territoire national. C'était là une lacune que nous devons combler car votre avis comptait fortement notamment en raison de notre isolement.

Devant rendre un avis sous 3 mois sur le schéma proposé, ce sondage avec enveloppe pré-timbrée a été très bénéfique puisque cela nous a permis de découvrir que la majorité d'entre vous désire un avenir intercommunal différent de celui prévu par le Préfet. En effet, 69,3 % des répondants indiquaient une préférence pour la Communauté de Communes du Pays du Clermontois contre seulement 30,7 % favorables à notre rattachement au Pays de Thelle. Vos élus ont ainsi été confortés dans leur souhait de rejoindre le Clermontois.

Le Conseil a donc émis un avis défavorable au projet de Monsieur le Préfet de nous placer au Pays de Thelle, suivant ainsi l'avis majoritaire de sa population.

Et la suite, me direz-vous ? Monsieur le Préfet a recueilli l'ensemble des avis des collectivités concernées par son schéma. Il doit publier ce schéma avant le 31 décembre 2011. Auparavant, il doit le présenter à la Commission Départementale de Coopération Intercommunale qui peut modifier le projet de schéma à la majorité des 2/3 de ses membres.

A la suite de cette consultation, le schéma entérinera notre avenir intercommunal. J'espère sincèrement que votre voix comptera autant pour Monsieur le Préfet qu'il a compté pour vos élus.

Le Maire

Le recensement militaire

Tous les jeunes gens, garçons et filles sont tenus de se faire recenser entre la date à laquelle ils atteignent l'âge de 16 ans et jusqu'à la fin du troisième mois suivant. Si le délai des trois mois est écoulé, le jeune peut se faire recenser jusqu'à son vingt-cinquième anniversaire. Il est alors régularisé.

Les personnes devenues françaises entre la date de leur seizième anniversaire et celle de leur vingt-cinquième anniversaire doivent se faire recenser également.

Le jeune doit se présenter en mairie munie d'une pièce d'identité, d'un justificatif de domicile et du livret de famille ou d'un acte de naissance. Une attestation de recensement lui sera délivrée. Ce document est à garder puisque aucun duplicata ne peut être demandé.

Le jeune recevra quelques mois plus tard une convocation du Centre du service national de Compiègne pour aller effectuer sa journée d'appel de préparation à la défense (JAPD).

Important!

Révision des listes électorales

Les demandes d'inscriptions peuvent être effectuées en Mairie jusqu'au 31 décembre 2011. Nous invitons tous les Français majeurs jouissant de leurs droits civiques et politiques qui ne sont pas déjà inscrits sur une liste électorale ou qui ont changé de commune de résidence à venir s'inscrire. Les jeunes Français qui auront 18 ans au plus tard le 29 février 2012 doivent également se faire connaître en Mairie.

Les électeurs ayant changé de domicile à l'intérieur de la commune sont invités à indiquer leur nouvelle adresse à la Mairie, le 31 décembre au plus tard, pour permettre leur inscription sur la liste du bureau de vote dont ils dépendent dorénavant.

Quelques jours avant le prochain scrutin, vous recevrez une nouvelle carte électorale.

Toutes les informations complémentaires se trouvent dans votre Mairie.

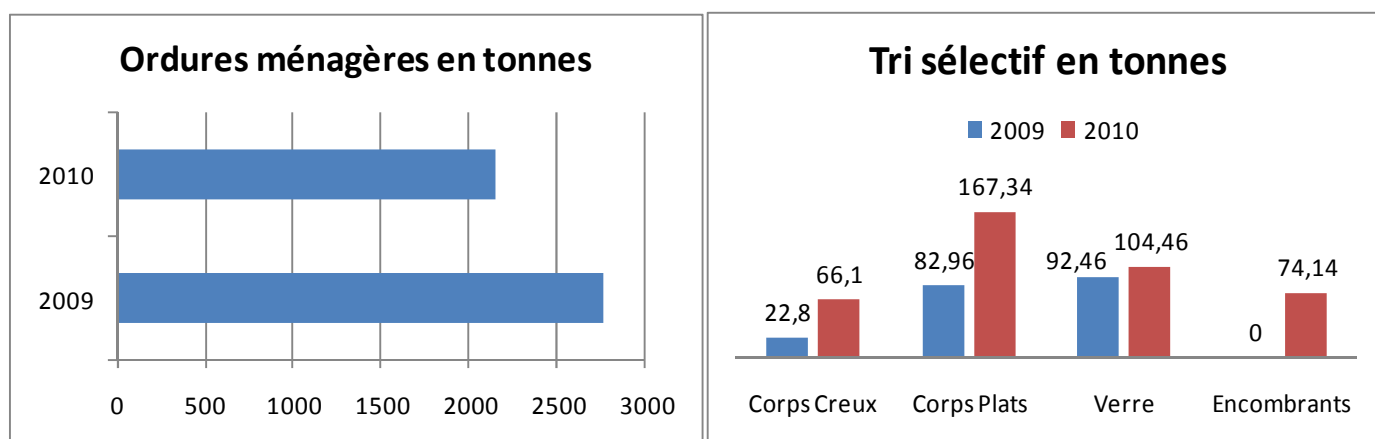


VOUS ETES FORMIDABLES !!

Depuis que le nouveau système d'ordures ménagères est en place (mai 2010), la municipalité constate que vous concevez différemment votre production de déchets car les tonnages collectés ont grandement diminué. Les résultats du tri sélectif sont également très encourageants.



BRAVO ET CONTINUEZ AINSI !



ENCORE DU NEUF DANS LES LOISIRS !!

Centre de loisirs de Toussaint

Pour le plaisir des grands et des petits, la ville de Mouy et la M.J.C. ouvrent un accueil de loisirs durant les vacances scolaires de la Toussaint. 24 élémentaires et 16 maternels seront reçus pour cette première année d'organisation.

Inscriptions à la M.J.C. le samedi 1er octobre 2011 de 9h à 12h.



Piscine

Cette année, nous proposons à 18 enfants de 8 à 11 ans l'apprentissage de la natation avec 20 séances de piscine à Montataire. Elles se dérouleront sur une seule session, qui débutera le 12 octobre 2011, chaque mercredi.

Une réunion se tiendra le 4 octobre avec le chef de bassin à l'annexe Mairie pour informer les parents et les enfants du déroulé de l'apprentissage. Lors de la première séance, un parent par famille pourra accompagner l'enfant, afin de se rendre compte sur place du contenu des cours.

Inscriptions en Mairie à partir du 22 septembre 2011.

Tarifs inchangés: 5 € la séance.



Les Lascars Gays (Erratum)

Le concert solidaire « Les Lascars Gays » aura lieu le 21 novembre et non le 28 octobre comme indiqué dans l'Agenda Culturel !

Exposition à la Médiathèque

« Mon corps, comment ça marche ? »

Venez découvrir grâce à cette exposition interactive, le fonctionnement fascinant du corps humain. Les enfants pourront jouer au chirurgien sur une poupée, s'ausculter, ...

Du 11 au 21 octobre (sauf jeudi et dimanche) de 15h à 17h

SPECTACLE DE DANSE HIP-HOP

« ASPHALTE »

à la Faïencerie de Creil
(en partenariat avec la ville de Mouy)

le jeudi 24 novembre à 19h45

Infos et achat des billets à la
Médiathèque Jules Vallès
Tarif: 10 € (transport en bus
compris)



LA FAÏENCERIE
SCÈNE CONVENTIONNÉE DE CREIL THÉÂTRE

LA DECHETTERIE ARRIVE ENFIN !

Le point propre de BURY ouvrira ses portes le 31 octobre prochain. Mais d'ores et déjà, il vous faut savoir que **vous ne pourrez y entrer que sur présentation d'une carte d'accès.**

L'accès sera gratuit pour les particuliers et payant pour les entreprises.

Vous pouvez vous inscrire en complétant le formulaire ci-dessous.

Vous êtes particulier :

Le formulaire doit être accompagné d'un justificatif de domicile de moins de trois mois (factures, attestation d'assurance, certificat d'imposition...) ainsi que d'une copie d'une pièce d'identité.

Les documents doivent être envoyés à la Communauté de communes du Pays de Thelle: 7 avenue de l'Europe, 60530 Neuilly en Thelle.

Vous pouvez également les déposer en mairie de MOUY.

Les demandes sont enregistrées à la Communauté de communes et votre carte vous attendra au point propre dès son ouverture.

Vous êtes une entreprise :

Un formulaire orange sera à retirer en mairie. Les documents doivent être envoyés à la Communauté de communes du Pays de Thelle: 7 avenue de l'Europe, 60530 Neuilly en Thelle

Les demandes sont enregistrées à la Communauté de communes et votre carte vous attendra au point propre dès son ouverture.

DEMANDE DE CARTE D'ACCES PARTICULIERS



Pour obtenir cette carte, il vous suffit de renseigner ce formulaire et de le retourner à la CCPT, 7 avenue de l'Europe, 60530 NEUILLY en THELLE ou à la Mairie de Mouy, accompagné de la photocopie :

- d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois (facture d'eau, d'électricité, de gaz ou de téléphone ; quittance de loyer ou d'assurance ; certificat d'imposition) ;
- d'une pièce d'identité (carte nationale d'identité, passeport, permis de conduire ou carte de séjour).

Les cartes seront disponibles sur le point propre aux horaires d'ouverture. Un guide vous sera distribué prochainement.

POINT PROPRE BURY

(Merci d'écrire en lettres majuscules)

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone : Mobile :

Réservé à la CCPT : Carte n° Date de validité :

Conformément à la loi "Informatique et liberté" du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations vous concernant. Pour exercer ce droit, vous devez en faire la demande écrite auprès de la CCPT.